



CHAMPIONNATS DE FRANCE VTT BEACH RACE 2022

- REGLEMENT -

1. DEFINITION

La Fédération Française de Cyclisme organise les **CHAMPIONNATS DE FRANCE VTT BEACH RACE**.

Les championnats de France VTT Beach Race se dérouleront le **DIMANCHE 30 OCTOBRE 2022** à Berck-sur-Mer (62) dans le cadre de la 15^{ème} édition de l'Open VTT Côte d'Opale.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

2. PARTICIPATION

Les CHAMPIONNATS DE FRANCE VTT BEACH RACE 2022 sont ouverts aux compétiteurs et compétitrices français titulaire d'une licence FFC à l'exception des licences pass loisir et cyclo sportives.

3. CATEGORIES D'AGES

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

- Homme : à partir de la catégorie Junior soit 17 ans dans l'année
- Femme : à partir de la catégorie Juniore, soit 17 ans dans l'année

4. FORMAT DE L'EPREUVE

Le CHAMPIONNATS DE FRANCE VTT BEACH RACE est une compétition individuelle qui se déroule sur le sable.

Longueur du parcours : une boucle de 10 Km à faire plusieurs fois pour une distance d'environ 50 km et d'une durée d'1 h 45 minimum pour les vainqueurs.



Le parcours se compose d'environ 80% de sable et de 20% de route ou de sentiers roulants

Le départ des CHAMPIONNATS DE FRANCE VTT BEACH RACE sera donné grouper à 10 H 00 sur la plage de Berck-sur- Mer. L'accès aux SAS de départ se fera à partir de 9 H 30

Les coureurs devront parcourir la distance dans un délai de 3 h 00. Passé ce délai, le parcours sera fermé et la sécurité du parcours ne sera plus assurée.

Chaque coureur est tenu au respect de la nature sur la plage ainsi que sur les sentiers empruntés.

Aucun engin suiveur n'est autorisé à rouler sur le parcours à l'exception de ceux identifiés par l'organisation.

Le dépannage est autorisé sur l'ensemble du parcours, sauf 200 mètres avant et après la ligne d'arrivée.

5. ENGAGEMENTS

Les engagements se feront directement auprès de l'organisateur et dans les conditions fixées par ce dernier.

Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site <https://www.prolivesport.fr/evenement/calendrier/> jusqu'au 28 Octobre 2022 – 16 H00 (heure française).

Une inscription sera possible sur place avec majoration.

6. HORAIRES ET PERMANENCE

L'accueil, les engagements et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront à la permanence « Salle Fiolet » (à côté du Palais des Sports) - Rue Emile LAVEZZARI - 62600 Berck/Mer aux horaires suivants :

Horaires :

Samedi 29 Octobre 2022 :

16h - 18h: Permanence - Retraits dossards

Dimanche 30 Octobre 2022 :

7h 00 – 9 H : Permanence - Retraits dossards



9 h 00 : Fermeture des portes de la permanence

9 h 30 : Ouverture des SAS

10 h 00 : Départ Star Mass

14 h 00: Cérémonie protocolaire dans la salle Fiolet

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant le début de l'épreuve par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de remboursement, des frais de traitement d'un montant défini par l'organisateur, seront déduits du montant de l'engagement.

7. MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Sont autorisés à se présenter aux CHAMPIONNATS DE FRANCE VTT BEACH RACE les compétiteurs, compétitrices équipés.es de Vélo Tout Terrain à énergie musculaire (les VTTAE ne sont pas autorisés)

Les tailles de roues, des pneus et des cadres sont libres

Il est interdit d'utiliser des pneus équipés de pointes ou de vis en métal

8. EQUIPEMENT

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve ainsi qu'à l'entraînement.

La plaque de guidon et le dossard devront être visible à tout moment

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite

9. RESPECT DES CONSIGNES

Tout participant au Championnat de France VTT Beach Race est tenu de respecter les consignes données par les arbitres sur le parcours.



De même, en cas d'intervention des secours, de la police, sur le parcours, le coureur devra respecter les consignes qui leurs seront données.

Le non-respect des consignes entrainera la disqualification du coureur.

10. TITRES ET RECOMPENSES

Deux titres de Champions de France VTT Beach Race seront attribués :

- **Champion VTT Beach Race Homme 2022**
- **Championne VTT Beach Race Femme 2022**

11. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres. Le président du collège des arbitres est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur.

12. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 mn après son arrivée.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage des résultats.

Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place.

13. CLAUSES PARTICULIERES

L'organisateur, en accord avec le collège des arbitres, se réserve le droit de modifier le parcours ou le règlement si elle le juge nécessaire ou pour des raisons de sécurité.

L'acceptation du règlement implique que le coureur accepte que l'Open VTT Côte d'Opale, support des Championnats de France VTT Beach Race, utilise son image (photos et vidéos prises le jour de la manifestation) pour la promotion et la diffusion d'images sous toutes leurs formes (vidéo, photo papier, journaux, Internet, etc.)

